

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 34

Artikel: Petites annales d'août
Autor: Boyve
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerre, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Un article à 28° au-dessus de zéro.

La Suisse est belle,
Ah ! qu'il la faut chérir,
Sachons pour elle,
Vivre et mourir !

Pour le moment, vivons, c'est encore le meilleur moyen de servir son pays.

Si jamais l'ennemi nous menace — ce qui est peu probable, quoiqu'en disent nos colons — je ne doute nullement que nous ne sachions pousser l'amour de la patrie jusqu'au sacrifice même de notre vie.

« Le jour où les Suisses seraient attaqués, disait l'autre jour quelqu'un, ils seraient féroces, car chacun sentirait bien que ce n'est pas pour l'honneur ou la vaine gloire d'un prince qu'il se bat, mais pour le bien commun, pour cette petite patrie qui est tout notre amour ! »

Mais, je vous le répète, nous n'en sommes pas là,

Car, dans ces lieux, règne à jamais
L'amour des lois, la liberté, la paix.

Oui, la paix est avec nous ; c'est chose entendue. L'amour des lois aussi ; l'obésité croissante des recueils de lois et l'ardeur de nos législateurs en témoignent éloquemment. Quant à la liberté, c'est une autre affaire. Je ne parle pas de celle que la fièvre légiférante à laquelle j'ai fait allusion nous dispute et nous arrache bribe par bribe ; il y a longtemps que, par amour des lois, nous en avons fait notre deuil. Je parle de cette part de liberté tout intime — si je puis m'exprimer ainsi — qui n'eut jusqu'ici d'autre frein que le respect de la liberté d'autrui. En voilà une aussi qui est très près de disparaître ; et ce n'est point sur l'autel des lois que nous en faisons le sacrifice, mais bien sur la caisse insatiable de nos hôteliers.

L'industrie des étrangers », que nous ne tarderons pas sans doute à appeler pompeusement notre « industrie nationale », s'étend comme une pieuvre immense sur notre pays et en aura bientôt envahi les coins les plus reculés, refoulant les indigènes et, avec eux, la simplicité des mœurs, la cordialité, la bonhomie de notre peuple, le pittoresque de nos cités et de nos montagnes, tout enfin ce qui faisait le charme de notre pays.

Et, tandis que nos hôtes prennent sans façon le haut de la table, tandis qu'ils commandent en maîtres partout et réduisent au rôle d'humbles valets un bon tiers des Suisses, les deux autres tiers attendent patiemment, à la porte, la manne que sont censés nous apporter ces immigrés cosmopolites. Vaine illusion, car tout ce monde, avant de passer la frontière, a pris toutes les dispositions, toutes les précautions que l'on prendrait pour une excursion dans la forêt de Bondy. C'est l'œil au guet, l'oreille attentive et la main sur leur portemonnaie que ces visiteurs s'aventurent dans notre pays, où, c'est leur conviction, ils doivent être... volés. Aussi, font-ils d'avance leur budget, et marchandent-ils effrontément partout, avec l'assurance de gens qui sont persuadés qu'on veut « la leur faire ».

Et nous, bons petits Suisses, nous n'en sommes pas plus fiers, et nous nous confondons en courbettes et en excuses, protestant de notre honnêteté, Mais, c'est peine perdue ; en fin de compte, nous n'y sommes pas moins pour nos frais de politesse et pour nos amabilités.

Il ne faut point nous abuser, l'étranger qui vient chez nous, maintenant, veut surtout y faire des économies, et, quand il a payé son tribut obligé à l'hôtelier, il ne desserre plus volontiers les cordons de sa bourse.

Au fond, je suis sûr que tout ce que nous gagnons à l'honneur d'être la table d'hôte de l'univers, c'est un sensible renchérissement de la vie et une foule de petites vexations d'autant plus pénibles que nous sommes chez nous, après tout, et que nous voudrions, pour le moins, jouir du droit élémentaire du charbonnier. Ce n'est point agréable — oh ! mais pas du tout — que de vivre les trois quarts de l'année dans un monde renversé.

Oh ! je sais bien que ce n'est point là le sentiment de nos hôteliers ; cela se comprend ; mais ils ont grand tort d'oublier trop que tout le monde ne vend pas de la soupe, en Suisse, et que, par ci, par là, on en revient un peu de cet engouement pour la fameuse industrie des étrangers, qui nous coûte souvent plus qu'elle ne nous rapporte.

Il n'est pourtant pas écrit que les Suisses passeront leur vie au service de l'étranger. Ils ne demanderaient pas mieux que de se servir enfin les uns, les autres ; ils y trouveraient, en bien des cas, plus de plaisir, peut-être ; plus de reconnaissance réciproque, assurément.

Et, tenez, voici à l'appui de ce qui précède, trois faits. Deux de ces faits m'ont été contés ; je fus témoin de l'autre.

Un monsieur étranger se rend de la plaine à une de nos stations alpestres où il compte passer quelques semaines. La chaleur est intense ; le voyageur enlève son habit.

Après une heure et demie de marche, arrivé presque à destination, il veut remettre son veston et s'aperçoit que, en route, il a perdu son portefeuille de poche contenant ses papiers et quelques centaines de francs en billets.

Défaufilé — on le serait à moins — il hèle deux pauvres enfants qui jouent devant un chalet et leur demande de l'aider à chercher le portefeuille. Ils refont ensemble toute la route, jusqu'à la plaine. Pas de portefeuille. L'étranger avise le commandant du poste de gendarmerie, qui aussitôt donne les ordres pour les recherches nécessaires au cas qu'il y ait eu vol.

Accompagné des deux enfants, qui fouillent tous les buissons, l'étranger reprend le chemin de la montagne. Soudain, un des petiots trouve le portefeuille. Il est intact. Dans sa joie de rentrer en possession de son bien, le brave touriste oublie ses peines, ne pense plus aux gendarmes, qui, pour lui, courent les chemins, et donne libéralement à chacun des enfants... vingt centimes.

Quatre messieurs, en séjour dans nos montagnes, font, sous la conduite d'un guide, l'ascension d'une sommité voisine. Le temps est beau, le pays est admirable ; ils prolongent leur excursion et s'en vont redescendre tout à l'opposé, dans la plaine. La course a parfaitement réussi, et le guide — comme tous les guides — a été des plus dévoués.

Au retour, les excursionnistes s'arrêtent dans une auberge. Le guide, discret, prend place à une table voisine de celle où sont assis ses clients et commande une limonade.

Il s'absente un instant.

— Avez-vous payé la limonade du guide ? profite de demander l'un des touristes à son compagnon.

— Non ; je crois qu'il ne faut point se mettre sur ce pied. Nous lui avons donné le prix qu'il nous a fixé pour la course. A présent, s'il lui plaît de boire quelque chose, c'est son affaire.

Et le guide a payé sa limonade.

C'est toujours dans la montagne. Une famille étrangère demeure quatre ou cinq semaines à l'hôtel. Elle se signale surtout par ses exigences et ses incessantes plaintes, à tout sujet.

Lors de son départ, par des moyens que nous ne pouvons deviner, tant ils sont loin de notre pensée, cette famille réussit à quitter l'hôtel sans satisfaire au traditionnel usage de la gratification aux employés, dont elle utilisait les services pendant son séjour.

Ferions-nous cela, nous autres d'ici ?

Jamais !

En général, nous nous acquittons très correctement de ce que nous devons et même de l'amabilité et des égards élémentaires qu'on ne nous a point montrés.

Les gens du pays, ça ne compte pas. Ceci dit dans les deux sens. J. M.

A Gimel-les-Bains. — Petite Ninette à sa mère :

— Notre Cécile doit-elle boire encore beaucoup d'eau de la Rosière avant de trouver un fiancé ?

Chez le graphologue. — Un fiancé fait examiner par un graphologue un billet de sa future.

— C'est, dit l'expert, l'écriture d'une personne intelligente, honnête, laborieuse et fidèle.

— Et combien a-t-elle ?

Petites annales d'août.

1465. — Le 14 août, le soleil commença à paraître bleu, ce qui dura pendant quelques jours, au bout desquels il perdit cette couleur et s'éclipsa entièrement. BOYVE.

1473. — L'été fut extrêmement chaud et sec,

tellement qu'il y eut des forêts qui s'allumèrent. Les arbres fleurirent au mois de février; les herbes étaient pour lors aussi avancées qu'elles le sont aux autres années au mois de mai. On moissonna à la St-Jean. La plupart des fontaines tarirent. Il n'avait point plu depuis la Chandeleur jusqu'au 20 juin, et de là il ne plut point jusqu'au mois de septembre. Les vendanges commencèrent le 10 août. Le setier de vin ne valait à Soleure que onze batz et un creutzer. BOYVE.

Historiettes et légendes.

Château-d'Ex nage dans la joie. Les rails du Montreux-Oberland le relient depuis hier au reste du monde, par Montbovon, en attendant de le faire aussi par Zweisimmen. Et dire qu'il fut un temps où le chef lieu du Pays-d'Enhaut ne demandait pas mieux que de demeurer dans son isolement! Ainsi, quand il fut question d'établir un chemin entre Château-d'Ex et le Pays de Vaud, par les Mosses ou Jaman, la commune déclara qu'elle espérait bien que Leurs Excellences ne la chargeaient pas d'une nouvelle grande route, qui ne lui serait d'aucune utilité, mais qui, au contraire, la ruinerait entièrement.

La population se contentait alors du mauvais chemin du Pas de la Tine, qui traversait un défilé longtemps réputé infranchissable. Selon une tradition que rapporte le doyen Bridel, le premier humain qui osa se risquer dans ces formidables rochers de la Tine, qui séparent la Haute de la Basse-Gruyère, fut un jeune chevalier qu'avait entraîné sa passion pour la chasse au chamois. Au lieu de trouver, comme il le croyait, un pays sauvage, rempli de loups, de serpents et de monstres, il vit avec admiration s'étendre devant lui un magnifique bassin, couvert de prairies verdoyantes et parsemé de petits lacs; c'était un « beau désert », dont il prit aussitôt possession et où il établit une petite colonie de bergers.

De l'an 1000 à l'an 1554, le Pays-d'Enhaut demeura sous la domination des comtes de Gruyère. Ce fut le temps de la joie et des plaisirs, des rondes ou « coraules » auxquelles prenait part toute la population, comme cette coquille, conduite par le comte Rodolphe, qui commença le dimanche au soir dans la cour du château de Gruyère avec sept personnes et finit le mardi sur la grande place de Gessenay avec sept cents. Le prince offrit à cette armée de danseurs une collation où furent consommés vingt chamois et mille tommes!

Tout cela disparut lorsque le Pays-d'Enhaut tomba dans les mains des Bernois. Défense fut faite de danser, excepté aux foires, revues générales et noces; défense encore de jouer aux cartes, ainsi que « d'avoir sur la langue le nom du diable, étant une impiété si grande qui donne lieu et accès à ce lion rugissant de l'enfer pour dévorer les âmes et les assubjecter par ses artifices ».

Une ordonnance de 1661, adressée au bailli, a la teneur suivante:

Nous avons appris que l'on vaque le jour du dimanche en plusieurs lieux à la reddition des comptes de montagne, voire qu'on en fait des jours qu'on mesure le lait, où on sépare les brebis et autres telles occupations, sous prétextes que ce sont d'anciennes coutumes du pays. Mais il s'y trouve beaucoup de gens, hommes et femmes, garçons et filles; il s'y commet par conséquent beaucoup de scandales, lubricités et pétulances, étant par ce moyen le jour du repos grandement profané. C'est pourquoi nous avons trouvé très nécessaire de te commander d'y prendre soigneuse garde.

Château-d'Ex faisait partie du bailliage du

* Nous puisons la plupart de nos renseignements dans la *Notice historique et descriptive* sur Château-d'Ex et le Pays-d'Enhaut, publiée en 1882 par le Club du Rubly.

Gessenay, avec les trois autres communes de Rossinières, Gessenay et Rougemont. Le premier bailli fut Joseph-Rodolphe de Graffenried, qui prit possession de son siège le 24 novembre 1555 et qui, « ayant gouverné le peuple deux ans en douceur et patience, fut rappelé à Berne à cause de la pesanteur de son corps ».

M. de Graffenried eut au nombre de ses successeurs le spirituel M. de Bonstetten, que LL. EE. n'aimaient pas énormément, à cause de ses idées quasi révolutionnaires. C'est même au château de Rougemont, siège du bailliage, que M. de Bonstetten commença sa carrière administrative. Son début dans les fonctions publiques fut marqué par une circonstance plaisante. La veille de son départ de Berne, un vieux conseiller de sa connaissance le fit prier de ne pas manquer de passer chez lui. M. de Bonstetten, ne doutant point que ce patricien influent n'eût à lui faire quelque communication officielle, ou peut-être quelques instructions bienveillantes à lui fournir, se hâta de se rendre à son invitation. Lorsqu'ils furent seuls, le vieux conseiller lui dit gravement:

— J'ai un conseil à vous donner: j'ai été dans mon temps, bailli à Gessenay, et je vous dirai qu'il arrive assez souvent que les administrés, qui vous doivent, au nouvel-an, un grand fromage, vous en apportent deux petits. Ne tolérez pas cet abus, car j'ai observé que les gros sont bien meilleurs et, en outre, se gardent mieux.

On ne dit pas si M. de Bonstetten répondit:

Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute, mais, ce qui est certain, c'est qu'il prenait un grand plaisir à raconter l'anecdote, avec quelques autres du même genre.

La chronique parle d'un bailli du Gessenay qui, « ayant gouverné le bailliage six années s'en retourna à Berne avec beaucoup d'or dans sa bourse ». Ce fut là une exception; car le Pays-d'Enhaut n'eut en somme pas trop à se plaindre des lieutenants de Leurs Excellences. Il posséda aussi des pasteurs dont le souvenir est resté cher dans la contrée. Citons en particulier le doyen Bridel, à Château-d'Ex, et le doyen Henchoz, à Rossinières. Ce dernier eut le même sort que le fameux pasteur Martin, de Mézières. Comme LL. EE. voulaient prélever la dime sur les pommes de terre, les paysans de Rossinières s'en allèrent consulter leur conducteur spirituel, pour savoir si le nouveau comestible était un légume.

— Pas du tout, déclara le ministre, ce n'est pas un légume, c'est une solanée!

Fortis de cette réponse, les paysans refusèrent obstinément de laisser dimer leurs pommes de terre. LL. EE. prirent fort mal cette plaisanterie et envoyèrent même le trop savant botaniste en prison.

A ces reminiscences du passé, on nous permettra d'ajouter, à titre d'échantillon du patois du Pays-d'Enhaut, la prière suivante qu'on prononçait jadis en passant la gorge mal famée de la Malacheneau.

Que Diu no préjervai
Dé l'oji, dou parvai;
Dé la goirdze dou lau;
Dé la moirt dou traitau;
Dé foui, dé thâma,
Et dé la chebetâna;
Dé l'ivue correint,
Et di chés dêrousteint;
Ainsi soit-y, Amein!

Hâtez-vous lentement. — Un monsieur entre chez un coiffeur pour se faire raser.

— Je suis très pressé, dit-il au garçon.

— Bien, monsieur.

Et le garçon, dans sa précipitation, donne à

gauche et à droite des coups de rasoir maladroits.

— Allez plus lentement, fait le client; je suis pressé.

Kaize-té. — Le syndic de M^{...} n'aime pas la contradiction.

Dans les séances de la municipalité, lorsqu'un de ses collègues n'est pas de son avis, il lui dit simplement:

« Kaize-té, t'i onna bite, te 'na rein à dere ».

Le bonheur des enfants et la tranquillité des parents. — La municipalité de C^{...} a pris la résolution suivante:

« Permis aux jeunes gens de C^{...} de battre le tambour, mais à la condition de ne pas faire de bruit ».

Une opinion sur la guerre.

Il s'agit de la guerre, en général, et l'opinion est de Voltaire.

« Tous les vices réunis tous les âges et de tous les lieux n'égalèrent jamais les maux que produit une seule campagne.

» Tant que le caprice de quelques hommes fera loyalement égorgés des milliers de nos frères, la partie du genre humain consacrée à l'héroïsme sera ce qu'il y a de plus affreux dans la nature entière.

» Que deviennent et que m'importent l'humanité, la bienfaisance, la modestie, la tempérance, la douceur, la sagesse, la piété, tandis qu'une demi livre de poudre, tirée de six cents pas, me fracasse le corps, et que je meurs, à vingt ans, dans des tourments inexprimables, au milieu de cinq ou six mille mourants, tandis que mes yeux qui s'ouvrent pour la dernière fois voient la ville où je suis né détruite par le fer et par la flamme, et que les derniers sons qu'entendent mes oreilles sont les cris des femmes et des enfants expirant sous des ruines, le tout pour les prétendus intérêts d'un homme que nous ne connaissons pas ».

On coffre à serraille.

Lo nouro François Botsard avâi biñ z'au zu travaiilli, ma quand l'âdzo et lè z'infirmittà furant quie, fu portant bin d'obedzi d'arretâ et de teni lo lli âo tsaud dzor et né. Lâi étâi vegnâi à onna tsamba onna paralidzi, que l'è, à cein que crayo, onna maladi io lè mädzo lâi cougnâissant atant que ma choqua, et que lâi pouant atant qu'onna tchivra aprî dau marin, po cein que lè gaillâ prévouda et que vo tint pertot. Vo diant que l'è la tsamba que ne pâo pas budzi, mâ que tot lo mau l'è à la tita. Dusse itre 'na granta dzanhie; l'è prâo su po vère se on vâo sè la laissi tsapliottâ cllia tita. Aprî cein, on ne souffretrâi pet-itre pas bin mè grandteimps.

Dan François Botsard tsese malado de cllia paralizi et ma fâi sa fenna, la Marienne, l'eut prâo à fère pè l'ottô, iô failâi gouvernâ lè faille et lè z'agni, patourâ la modze, portâ à medzi âi caions et soigni cllî l'impoteint que failâi appouyi po lo menâ su la chôla, à respet, que vo sède prâo cein que cein va à dere. Cllîâ chôla l'êtâi on vilho seillon qu'on servessâi lè z'auto iädzo po bailli lo baire âo vi. On lo reudissâi dèso lo lli et on lo saillèssâi quand fail-lâi, ma l'ire gaillâ maulézi. On dzo que l'avâi z'u la vesita d'onna cousena que demorâve pè Lozena, sta z'isse avâi de à la Marienne:

— Ne sa-to pas atseta, pè Lozena, dein clliau bazâ iena de clliau chôle que l'ant on pertè âo mâitet, lâi a on petit couvert que sè met dessus et on ne vâi rein. A la vela, l'appelant